

BPJEPS AS

« ANIMATION SOCIALE »

Hérouville-Saint-Clair
du 09 septembre 2019
au 11 décembre 2020

CALENDRIER PREVISIONNEL

A NOTER

Sélections : à déterminer

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Juillet 2019

DURÉE

900 heures : 600h en centre de formation et 300h minimum sur un terrain professionnel

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 8 à 20 stagiaires.

TARIF : 6500€ + inscription

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un devis ou un dossier d'inscription, s'adresser au Secrétariat des CEMEA DE NORMANDIE
02.31.86.14.11
contact.caen@cemea-normandie.fr

Le **BPJEPS** est un diplôme d'Etat homologué au **niveau IV** délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de Normandie. Il est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Cette formation prend en compte les modifications apportées par l'arrêté du 9 novembre 2016 (4 unités capitalisables, conditions d'entrée,...).

Objectifs

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation capables de:

- ◆ Encadrer des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure
- ◆ Mettre en œuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe
- ◆ Favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne
- ◆ Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Emploi

Les activités s'exercent principalement dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations et structures marchandes...). L'animateur social travaille fréquemment en équipe pluridisciplinaire.

Les + de cette formation

+ La durée de formation permet une **réelle alternance** et le temps de l'acquisition de compétences sur le terrain professionnel

+ Elle permet de se présenter au concours d'animateur au sein de la Fonction Publique Territoriale

+ Un partenaire mobilisé à nos côtés

irts

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
NORMANDIE - CAEN



A qui s'adresse la formation ?

Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle.

**Contribuer à la
transformation
sociale par
l'éducation
populaire**

Contenu et calendrier de la formation

Nos sessions BPJEPS AS se déroulent sur environ 16 mois, en alternance, avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Il appartient au candidat de trouver une structure professionnelle et un tuteur avant son entrée en formation. Dès sa mise en ligne, vous pourrez télécharger le calendrier sur notre site : www.cemea-normandie.fr. Un lien continu sera garanti tout au long de la formation entre stagiaires, structures professionnelles, tuteurs et centre de formation.

Le BPJEPS Animation sociale est constitué de 4 Unités Capitalisables :

- ◆ UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- ◆ UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- ◆ UC 3 : conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale.
- ◆ UC 4 : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Conditions d'entrée en formation

- ◆ **Déposer un dossier d'inscription complet** (à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)
- ◆ **Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation :**
 - être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
 - être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ou être titulaire d'un des diplômes (joindre une copie) parmi les suivants : BAFA validé, BAFD validé, BAPAAT validé, CQP AP validé, CQP ALS validé, BAC PRO « service de proximité et vie locale », BACP PRO agricole, BP délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS (toute spécialité), BAC PRO ASSP, BEP ASSP, DEAVS, DPAS, AMP, CAP « petite enfance », BEP « carrières sanitaires et sociales », BEP agricoles « services aux personnes », titre professionnel agent de médiation, information, services, titre professionnel technicien médiation services, DE de moniteur éducateur, DE d'accompagnant éducatif et social, DE d'auxiliaire de puériculture, DE de technicien de l'intervention sociale et familiale.
- ◆ **Réussir les tests de sélection d'entrée en formation** (entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures)
- ◆ **Avoir une structure professionnelle avant l'entrée en formation**

Coût et financement de la formation

- ◆ Frais d'inscription : 50€
- ◆ Coût pédagogique de la formation : 6500€

Les stagiaires peuvent bénéficier

- ◆ D'un plan de développement des compétences
- ◆ D'un CPF de Transition Professionnelle
- ◆ D'une pro-A (reconversion ou promotion par alternance)
- ◆ D'un contrat de professionnalisation
- ◆ Du Compte Personnel de Formation

Les **CEMEÁ**

Pour les CEMEÁ, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- ◆ Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- ◆ Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- ◆ Favoriser le développement des liens sociaux.
- ◆ Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- ◆ Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- ◆ Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- ◆ Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- ◆ Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- ◆ Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ◆ ...

Notre conception de la formation :

- ◆ La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- ◆ La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- ◆ L'entrée en formation est indépendante de la possession scolaires ou universitaires.
- ◆ La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- ◆ La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- ◆ La formation est un lieu du développement culturel.
- ◆ La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.